

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 72 (1921)
Heft: 5

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aujourd'hui, le campagnol roux n'est pas inconnu dans la contrée de Murgental; il se rencontre dans les granges et on le capture fréquemment. N'est-il pas plausible d'admettre que la destruction du renard n'est pas sans influence sur le développement insolite de ce rongeur?

W. Hunziker, adjoint.

(Traduit de la *Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen*; 1921, N° 4.)

* * *

Remarque de la rédaction. Les observations si intéressantes de MM. Bruggisser et Hunziker viennent corroborer celles faites par le zoologiste allemand *Gilbert Fuchs* qui signalait, en 1906, les dégâts considérables causés par le campagnol roux dans la région des Karawanken, au nord de Laibach.¹ Cette ablation de l'extrémité de la pousse terminale et l'ébourgeonnement s'observaient sur l'épicéa et le sapin. M. Fuchs supposait qu'à côté du campagnol roux, le muscardin pouvait aussi causer de telles blessures.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Le Journal forestier suisse aux Etats-Unis d'Amérique.

Les publications sur la culture du sol, dans les pays de langue anglaise, sont extraordinairement nombreuses, si bien qu'il est quasi impossible à la grosse majorité des propriétaires fonciers ou des fermiers de se tenir au courant des progrès réalisés dans les domaines divers de cette culture. C'est le cas de dire que le „grand nombre des arbres empêche de voir la forêt“. Il y a là un inconvénient évident à cette richesse dans la publication. On a cherché à le supprimer. En gens pratiques, les Américains ont su trouver un moyen ingénieux et efficace.

La Cie *H. W. Wilson*, à New-York, a créé un service de renseignements, au moyen de fiches, par lequel elle donne à ses abonnés un résumé succinct de toutes les publications de valeur parues sur la culture du sol. Ces publications sont les suivantes: bulletins du Département de l'agriculture des Etats-Unis d'Amérique; bulletins des stations de recherches de ce pays et du Canada; rapports de différentes écoles d'agriculture, de commissions et d'associations agricoles; périodiques agricoles de plusieurs pays.

Les fiches sont groupées systématiquement, de façon à permettre de s'y reconnaître rapidement. Leur publication est mensuelle. Tous les trois ans, un volume fournit une récapitulation, classée alphabétiquement, des fiches de la dernière période triennale. Le volume de 1916, 1917 et 1918, fort de 1056 pages, ne contient pas moins de 70.752 fiches. Le suivant est prévu pour 1922.

¹ *G. Fuchs. Nagerschaden in den Karawanken im Jahre 1905. Naturwissenschaftliche Zeitschrift von v. Tübeuf*; 1906, p. 204.

Le nombre des périodiques de cet *Agricultural Index Wilson*, qui était de 53 en 1916, est aujourd'hui de plus de 100. L'admission d'un périodique à l'"Index" a lieu de façon originale: elle est décidée par la votation des abonnés!

Nous avons l'agréable devoir d'annoncer aux lecteurs du "Journal forestier suisse" et spécialement à nos aimables collaborateurs que, depuis 1920, notre Journal figure parmi les élus.

C'est vraiment un grand honneur! En effet, parmi les 126 publications agricoles périodiques dont l'Index nous communique la liste, il en est dix seulement d'Europe. La sylviculture n'est représentée que par quatre journaux dont deux américains, un australien et le "Journal forestier suisse". Nous reportons tout le mérite de cette distinction sur nos aimables et distingués collaborateurs. Leurs articles sont lus par de nombreux lecteurs de la grande république nord-américaine. Nous aimons à croire qu'ils trouveront dans ce fait un stimulant agréable. Et la rédaction, qui constate que le nombre de nos abonnés est réjouissant, mais qui parfois se demande mélancoliquement: avons nous aussi des lecteurs? n'est pas fâchée d'apprendre que le "Journal forestier suisse" est lu en Amérique. Elle saisit avec empressement l'occasion pour adresser aux abonnés de l'"Index Wilson", qui ont bien voulu admettre dans leur giron l'organe des sylviculteurs helvétiques, l'expression de leur agréable surprise et de leur reconnaissance pour ce geste amical. En ces temps d'anarchie, de querelles et de bolchévisme, la constatation de l'existence de tout sentiment de fraternité entre les peuples fait doublement plaisir. Aussi avons-nous pensé ne pas devoir garder égoïstement pour nous la communication de l'heureuse nouvelle.

La rédaction.

Lettre du 15 avril 1921 au Conseil fédéral, à Berne.

Monsieur le Président de la Confédération!

Messieurs les Conseillers fédéraux!

La presse nous a appris, à la fin de l'année dernière, que le Conseil fédéral a réparti comme suit le solde actif de la S.S.S., soit 5.800.000 fr.: pour le commerce, l'industrie, les arts et métiers 3 300.000 fr.; pour l'agriculture 1.700.000 fr.; pour divers 800.000 fr. Tandis que l'agriculture a été largement dotée, la sylviculture, sa sœur dans la culture du sol, a été laissée en dehors de cette répartition.

La sylviculture suisse a fourni pendant et après la guerre un effort considérable. Elle a livré des bois de feu pour l'usage domestique, l'industrie et les chemins de fer, du bois de râperie, des traverses, des poteaux électriques et de l'écorce à tanner. Chose que l'on aurait cru impossible auparavant, elle a exporté des bois à l'étranger pour une valeur d'environ 300 millions de francs; cette exportation a permis, dans une large mesure, d'obtenir en compensation les denrées alimen-

taires indispensables et les matières premières qui manquaient à notre pays. Aussi bien, le manque de reconnaissance témoigné à la sylviculture, lors de la répartition du solde disponible de la S. S. S., a-t-il été une douloureuse surprise pour les forestiers; ils en ont ressenti toute l'amertume; ce leur fut une amère déception. Ce sentiment général s'explique d'autant mieux quand on considère que plusieurs associations et institutions ont été richement dotées qui, certes, n'ont pas, au point de vue général, une importance supérieure à celle de la sylviculture.

Nous n'ignorons pas qu'à l'art. 18 des statuts de la S. S. S., l'agriculture seule est citée à côté du commerce, de l'industrie et des métiers. Mais nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer cet avis que rien n'obligeait, en l'espèce, de donner au terme „agriculture“ une acception aussi étroite; la sylviculture n'est-elle pas une branche importante de la production du sol? (voir, au sujet de cette interprétation, l'article du Dr G. H. Frey, 1913, dans le Lexikon der schweiz. Eidgenossenschaft, p. 223 et suiv.).

NOMBREUSES seraient les institutions forestières auxquelles on aurait pu très utilement venir aussi en aide. Qu'il nous soit permis d'en citer quelques-unes; ce serait, par exemple:

1° Les hautes études forestières sont aujourd'hui très coûteuses, d'autant plus qu'elles comportent nécessairement des excursions nombreuses et des voyages d'étude. Ces frais sont tels que plusieurs étudiants ne peuvent plus qu'à grand peine les supporter. Notre Ecole forestière a le plus pressant besoin d'un fonds pour les excursions et voyages d'études; c'est le cas depuis longtemps.

2° Les forestiers qui sont en fonctions devraient aussi avoir l'occasion de compléter leurs connaissances professionnelles par des voyages d'étude. Il n'existe aujourd'hui qu'une seule institution pouvant remplir ce but: c'est le fonds Morsier de la Société forestière suisse. Mais ses ressources sont si faibles qu'elles sont insuffisantes à satisfaire les demandes les plus modestes.

3° Voilà longtemps que l'on attend la mise sur pied, pourtant très désirable, d'une sécherie fédérale pour les graines forestières.

4° Notre Société forestière suisse, bien qu'elle ait triplé le montant de sa cotisation annuelle et fait une propagande énergique pour recruter de nouveaux abonnés, a beaucoup de peine à maintenir ses deux journaux, les seuls périodiques forestiers scientifiques en Suisse. Et point n'est besoin de dire qu'elle ne dispose daucun moyen quelconque pour d'autres buts de propagande en faveur de notre économie nationale. Ce serait pourtant bien désirable.

5° Constatons, enfin, que l'Office forestier central suisse, récemment créé, doit se contenter d'un subside fédéral qui, comparé à d'autres institutions semblables, peut être qualifié de très modeste.

Pour de telles institutions — et il en est d'autres encore — une dotation prise sur le solde actif de la S. S. S. aurait pu être une vraie bénédiction.

Nous nous rendons bien compte que, pour cette fois, nous sommes en face d'un fait accompli. Cependant, donnant suite à un vœu général des agents forestiers suisses, nous prenons la liberté de venir prier votre haute autorité de vouloir bien à l'avenir, en pareil cas, songer équitablement aux intérêts de l'économie forestière.

En soumettant la présente requête à votre bienveillance, nous saissons l'occasion pour vous présenter, Monsieur le président et messieurs les conseillers fédéraux, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Société forestière suisse :

Le président : *Th. Weber.*

Le secrétaire : *W. Ammon.*

COMMUNICATIONS.

Réunion d'hiver de la Société vaudoise des forestiers.

(Fin.)

La pièce de résistance de la séance était, avons-nous vu, la discussion du beau rapport présenté à la réunion de 1920, par M. *Fr. Aubert*, inspecteur forestier, sur le *marché des bois*. Chacun des assistants reçoit un tirage à part de l'article de M. Aubert, publié en 1920 dans notre *Journal*. Pour faciliter la discussion, le rapporteur condense à nouveau son exposé et nous pouvons résumer comme suit ses conclusions : création d'associations de propriétaires forestiers ; remaniement des tarifs de transport des CFF pour permettre à la Suisse romande, dont la production forestière excède la consommation, d'alimenter le marché de la Suisse allemande. Aujourd'hui que le bois occupe une place toujours plus grande dans le trafic mondial il faut que les propriétaires de forêts soient mieux orientés sur les particularités de son commerce. — Nécessité d'organiser un service de renseignements ; seule une fédération des propriétaires forestiers peut s'en charger. Il est nécessaire aussi d'améliorer le mode de classement des bois débités. — Les caisses forestières de réserve sont d'une grande utilité pour régulariser le marché. — Nécessité d'organiser chez nous les „ventes groupées“ (*Kollektivversteigerungen*), ainsi qu'on les pratique en Suisse allemande.

La question ainsi posée, et elle l'était avec toute la clarté désirable, une discussion très nourrie s'ensuivit.

M. *Petitmermet*, inspecteur forestier fédéral, lit au nom de M. *M. Decoppet*, inspecteur général, absent du pays, une étude sur un côté de la question : l'influence des taxes de transport et douanières sur le commerce des bois. Il ne saurait être question de récapituler ici ce copieux travail.

M. *Bavier*, le secrétaire forestier nouvellement entré en fonctions à Soleure assistait pour la première fois à une séance de la „*Vaudoise*“. On fut heureux de faire sa connaissance et d'entendre son avis sur la question en cause. Il exprime l'espoir que l'office forestier dont il est le chef pourra compter sur la confiance des propriétaires de forêts.